



La chasse aux sorcières des policiers républicains par le Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER

« Il y a en démocratie un principe fondamental : le respect de l'autre, l'interdiction de la violence, la haine à combattre. » Emmanuel MACRON.

Le respect de l'autre ? 132 suicides dans la Police Nation depuis la prise de fonction du Président de la République à cause du mépris de notre employeur.

L'interdiction de la violence ? « Si provoquer de la violence, c'est faire les réformes pour lesquelles on a été élu, ça j'assume. » Sibeth NDIIAYE. Ceux sont les policiers, qui sont détournées de leurs missions pour réprimer toute contestation de la politique du gouvernement : gilets jaunes, écologistes, pompiers, lycéens, syndicalistes, etc.

Pourtant Louis BLANC, le 4 juin 1874, s'exprimait ainsi à l'Assemblée Nationale : *« le suffrage universel est l'instrument d'ordre par excellence. Parce qu'en faisant de la Loi l'œuvre de tous, il l'impose au respect de tous (...) et dispense de recourir à l'emploi de la force matérielle ».*

Combattre la haine ? la politique menée engendre une haine du policier par le citoyen, qui n'est ni un criminel, ni un délinquant.

« Tous ceux qui aujourd'hui dans notre démocratie se taisent sur ce sujet sont les complices, aujourd'hui et pour demain, de l'affaiblissement de notre démocratie et de notre République ». Emmanuel MACRON

Aujourd'hui notre organisation et nos délégués ne se taisent pas pour éviter d'être complice de l'affaiblissement de notre démocratie et de notre République.

Pourtant la direction de la Police Nationale a planifié les méthodes pour nous faire taire au plus tard début 2019 :

- 1) Exclure nos délégués pendant plusieurs mois pour les priver de salaire, pour crime de lèse-majesté dans le cadre de leur mandat syndical. A titre de comparaison un commissaire en état d'ivresse, qui a tué une personne, avec son véhicule de service, a eu comme sanction une mutation à Ajaccio.
- 2) Mettre du sursis pour tenter un chantage au silence. Si le chantage ne fonctionne pas reconvoquer le délégué, dès sa reprise pour le resanctionner le plus vite possible et faire sauter le sursis.
- 3) En parallèle multiplier les actions au tribunal pour diffamation en utilisant les deniers publics, dans l'espoir qu'après avoir supprimer le salaire notre délégué, celui-ci n'ait pas les moyens de payer un avocat.
- 4) Miser sur absence de défense au tribunal, faute d'avoir pu payer un avocat, pour demander une inscription au casier judiciaire B2 et obtenir exclusion d'office de la Police Nationale.
- 5) Dans tous les cas ces méthodes dilatoires mettent une pression psychologique énorme, pouvant laisser espérer à l'administration un suicide. Au pire ces actions empêchent nos délégués de se concentrer sur la défense des intérêts des policiers républicains.

- 6) En cas de victoire au tribunal de nos délégués ou de notre organisation, refuser d'appliquer les décisions de Justice. Par contre appliquer les suspensions de salaire immédiatement.

Dans les faits notre délégué Noam ANOUAR a été condamné par son conseil de discipline du 5 février 2020 à 24 mois d'exclusion temporaire de fonction dont 18 mois avec sursis, Christophe CASTANER ayant passé une commande personnellement contre lui.

Notre secrétaire général Alexandre LANGLOIS n'a pas été condamné par son conseil de discipline du 20 février 2019. Cependant le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER, sur conseil unique du directeur général de la Police National Éric MORVAN, l'a sanctionné de 12 mois d'exclusion temporaire de fonction, dont 6 mois avec sursis, le 21 juin 2019. Quasiment le lendemain, il était poursuivi dans [Z affaires pour diffamation](#), dont une initiée par [le syndicat aux ordres Unité SGP Force Ouvrière](#). Cette dernière affaire a été jugée et le syndicat Unité SGP FO a été condamné par la Justice. Pour les 6 autres affaires, le Procureur de la République de Nanterre a requis 20 000 € d'amende dont 10 000€ avec sursis, sans inscription au casier judiciaire B2, lors de l'audience du 4 février 2020. En parallèle, 11 jours après sa reprise notre secrétaire général était [convoqué à l'IGPN pour le 23 janvier 2020](#), une fois de plus pour [une publication syndicale](#). La convocation en conseil de discipline est pour bientôt, suite à une commande de Christophe CASTANER.

Ces actions sont-elles caractéristiques de complicité de l'affaiblissement de notre démocratie et de notre République pour Monsieur Emmanuel MACRON ?

Vous voulez nous aider à résister, comment faire ?

Partagez nos publications et interventions sur les réseaux sociaux. Plus l'information circule, plus les projecteurs seront braqués sur les zones d'ombre, que notre institution veut dissimuler.

Vous êtes policier : diffusez nos communiqués dans vos services, [adhérez](#) et devenez délégué.

Vous n'êtes pas policier : vous pouvez faire un don à notre organisation en envoyant un chèque à VIGI. Ministère de l'Intérieur 7 rue Descartes 95330 DOMONT.

Vous pouvez participer à la cagnotte de Noam ANOUAR :

<https://www.lepotsolidaire.fr/pot/n6nh9ygd>

Vous pouvez participer à la cagnotte d'Alexandre LANGLOIS :

<https://www.lepotsolidaire.fr/pot/4dq0qpnd>

Pour nous aidez à diffuser nos idées vous pouvez acheter, ou faire acheter par votre bibliothèque, les livres de Noam ANOUAR [« la France doit savoir »](#) et d'Alexandre LANGLOIS [« l'ennemi d'Intérieur, dérives et dysfonctionnements de la Police Nationale »](#), sur internet ou auprès de votre libraire.

Le combat est collectif et ne nous pourrons continuer à rester debout malgré les coups bas de notre employeur, qu'avec une solidarité collective. Merci à toutes et tous.

Pour conclure une citation humoristique :

« Une dictature c'est quand les gens sont communistes, déjà, ils ont froid, avec des chapeaux gris, et des chaussures à fermeture éclair. »

Hubert BONISSEUR DE LA BATH dans OSS 117 Rio ne répond plus